



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 Juin 2014

Foyer Rural de Sergines

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon-Cottard (Champigny), Brosseron, Devinat (Chaumont), Khebizi (Compigny), Percheminier, Legay (Courlon), Declinchamp (Cuy), Gonnet, Crouzet (Evry), Babouhot, Pellard (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lemeur (Michery), Cots (Pailly), Cormerois, Jeanjean-Pardon (Perceneige), Gautrot (Plessis St Jean), Dorte, Bensoussan, Chislard, Domat (Pont sur Yonne), Baron (St Sérotin), Bonamy, Gourlin (Serbonnes), Pitou, Geeverding (Sergines), Thiesson (Thorigny sur Oreuse), Leruse (Villeblevin), Genty (Villemanoché), Laventureux, Chan Yoleng (Villenavotte), Bourreau, Largillier (Villeneuve la Guyard), Petit, Jeantet (Villeperrot), Nézondet, Viault (Vineuf).

Pouvoir : M Sylvestre à M Declinchamp, M Spahn à M Leruse, Mme Ballin à M Largillier et Mme Rault à M Bourreau.

Excusé : M.Le Gac (Saint Sérotin). Invitée : Mme Cherval, directrice du centre social.

► Madame Annick BARON est nommée secrétaire de séance.

► Monsieur le Président informe les membres de la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Fonctionnement du CISPD. Il adresse à Monsieur Daniel GENTY, Président du Syndicat, tous ses remerciements pour les actions menées par le CISPD, actions qui pourront être poursuivies sous d'autres formes.

► Le compte rendu de l'assemblée du 13 mai 2014 est lu et adopté à l'unanimité sans observation.

► En préalable, Monsieur Dominique BOURREAU, Conseiller Général du Canton de Pont sur Yonne, informe l'assemblée des décisions prises par le Conseil Général de l'Yonne au sujet de l'organisme IDEA dont la fin d'activité est programmée à la fin de cette année 2014.

De cette mesure, il découle que les analyses vétérinaires et risques sanitaires dans le cadre de la santé publique seront réalisées par des laboratoires privés. De même pour le contrôle des rejets de station d'épuration.

En ce qui concerne les analyses sanitaires de l'eau potable, l'ARS va négocier cette prestation auprès de laboratoires privés, ce qui risque de générer des incidences financières.

Le SATESE, dans son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement, continuera d'exercer ces missions.

Les communes gestionnaires de station d'épuration doivent donc d'ores et déjà envisager des mesures pour palier à l'arrêt d'activité d'IDEA : groupement de commandes, ...

Suite à quoi, Le conseil communautaire, en ce qui concerne,

1 / Finances

A / Comptes administratifs 2013

Les comptes administratifs ont été présentés lors du vote des budgets primitifs 2014 (le 20 février 2014) qui ont été adoptés avec la reprise anticipée des résultats.

➤ **Budget Général**

Entendu les résultats du compte administratif 2013 du budget Principal à savoir :

Excédent cumulé de fonctionnement	481 665,42 €
Excédent cumulé d'investissement	235 885,45 €

- **Affecte** le résultat de clôture 2013 comme suit :

R002 – Solde d'exécution reporté	481 665,42 €
R001 – solde d'exécution positif reporté	235 885,45 €

➤ **Budget Annexe Ordures Ménagères**

Entendu les résultats du compte administratif 2013 du budget annexe « Ordures Ménagères » à savoir :

Déficit cumulé de fonctionnement	274 249,27 €
Déficit cumulé d'investissement	139 787,67 €

- **Affecte** le résultat de clôture 2013 comme suit :

D002 – Solde d'exécution reporté	274 249,27 €
D001 – solde d'exécution négatif reporté	139 787,67 €

➤ **Budget annexe Aéroport**

Entendu les résultats du compte administratif 2013 du budget annexe « Aéroport » à savoir :

Excédent cumulé de fonctionnement	61 766,20 €
Excédent cumulé d'investissement	34 262,59 €

- **Affecte** le résultat de clôture 2013 comme suit :

R002 – Solde d'exécution reporté	61 766,20 €
R001 – solde d'exécution positif reporté	34 262,59 €

➤ **Budget annexe SPANC**

Entendu les résultats du compte administratif 2013 du budget annexe « SPANC » à savoir :

Déficit cumulé de fonctionnement	17 800,34 €
Excédent cumulé d'investissement	0 €

- **Affecte** le résultat de clôture 2013 comme suit :

D002 – Solde d'exécution reporté	17 800,34 €
----------------------------------	-------------

-> **Budget annexe ZA Evry**

Entendu les résultats du compte administratif 2013 du budget annexe « ZA Evry » à savoir :

Excédent cumulé de fonctionnement	0 €
Excédent cumulé d'investissement	523 466,87 €

- **Affecte** le résultat de clôture 2013 comme suit :

R001 – Solde d'exécution reporté	523 466,87 €
----------------------------------	--------------

B/ Budget Annexe Ordures Ménagères – Admission en non-valeur suite aux procédures de surendettement

- **Accepte**, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la somme totale de 2 012,74 € correspondant aux exercices 2010 à 2014.

- **Accepte**, à l'unanimité, les propositions telles que présentées: admission en non-valeur de la somme totale de 218,22 € correspondant aux exercices 2008 à 2010.

- **Accepte**, à l'unanimité, les propositions telles que présentées: admission en non-valeur de la somme totale de 581.34 € correspondant aux exercices 2010 à 2013.

C/ Décisions modificatives

➤ Budget SPANC

- **Vote**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 suivante :

Section d'Investissement

Dépenses

2188 – autres immobilisations corporelles	- 500,00 €
---	------------

Recettes

021 – Virement de la section de fonctionnement	- 500,00 €
--	------------

En effet, lors du vote du budget primitif 2014, des crédits ont été inscrits au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement mais aucuns crédits inscrits au 023 –Virement à la section d'Investissement d'où une anomalie budgétaire qu'il convient de régulariser par une décision modificative.

➤ Budget Ordures Ménagères

- **Vote**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 suivante pour régulariser des factures de redevances ordures ménagères :

Section de Fonctionnement

Dépenses	023 – Virement à section d'investissement	- 14 000, 00€
	6541 – Créances admises en non-valeur	+ 10 00,00 €
	673 – titres annulés	+ 20 000,00 €

Recettes	6419 – remboursement salaires	+ 10 000,00 €
	706 – Redevances	+ 6 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	2188 – Immobilisations corporelles	- 14 000,00 €
Recettes	021 – Virement de la section de fonctionnement	- 14 000,00 €

D/ Motion d'alerte sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Entendu la proposition de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

- **soutient** les demandes de l'AMF notamment :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

E/ Ateliers techniques

- **Décide** à l'unanimité de confier au Bureau d'urbanisme et d'Infrastructures ECMO la mission d'études d'avant-projet pour l'implantation d'un bâtiment pour les services techniques de la Communauté de Communes sur la zone d'activités d'Evry pour un montant global et forfaitaire de 3 600€ HT (4 320 € TTC).

Les locaux techniques actuels de la Communauté de Communes, sis Quai des Veuves à Pont sur Yonne sont devenus exigües compte tenu de l'évolution de ses services en matériel et en personnel. De plus, les normes sanitaires et de sécurité sont défailantes et nécessiteraient de lourds travaux d'aménagement. La recherche d'autres terrains et/ou locaux adaptés aux besoins s'est révélée infructueuse.

Monsieur Dorte, Maire de Pont sur Yonne, expose qu'il souhaite que les locaux administratifs de la Communauté de Communes restent sur la Commune de Pont sur Yonne.

2 / Déchets ménagers

➤ **Rapport annuel du service 2013**

- **Approuve** le rapport annuel 2013 du service Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés de la Communauté de Communes.

Monsieur Bonamy rappelle que lors de la commission déchets du 10 juin dernier, il a été créé un groupe de travail qui dressera un bilan du service (technique et financier).

➤ **Collecte du Bois – Avenant n°2**

- **Décide** de conclure un avenant avec le prestataire actuel (CHEZE) jusqu'à la mise en place de la filière « Meubles » dans les déchetteries.

3/ Environnement

➤ SPANC

- **Décide** à l'unanimité de modifier l'article 16 du règlement du SPANC : Contrôle de bon fonctionnement et bon entretien des ouvrages notamment sur la fréquence des contrôles et les délais de remise en état des dispositifs contrôlés quand nécessaire.

« Si les travaux ou aménagements ne sont pas exécutés dans ces délais de 2 ou 4 ans, le SPANC adressera aux intéressés une mise en demeure :

- non conforme = Installations présentant un risque d'insalubrité publique : mise en demeure d'effectuer les travaux de remise aux normes dans un délai de 6 mois.

- conforme avec réserves = Installations présentant un faible risque d'insalubrité (notamment celles équipées d'un puisard) : mise en demeure d'effectuer les travaux dans un délai de 12 mois.

En cas de refus des intéressés, ils s'exposent aux mesures administratives et/ou aux sanctions pénales prévues au chapitre 6. L'ensemble des observations réalisées au cours des visites est consigné dans un rapport de visite dont copie est transmise au propriétaire et au maire. Ces derniers sont donc informés des anomalies éventuelles. »

➤ Equipe Verte

- **prend connaissance** des missions de l'Equipe Verte qui peut apporter une aide aux services techniques des communes notamment en cas d'absence d'un agent communal.

L'équipe verte gère l'entretien des chemins de randonnée de la Communauté de Communes. Il est demandé aux communes dans la mesure de leurs moyens de procéder à l'égavage des bords des chemins communaux et ruraux. Une réflexion doit être rapidement menée sur la priorisation des chemins à entretenir.

4/ Affaires Sociales

➤ Réforme des rythmes scolaires

- **Décide** que la Communauté de Communes ne prendra pas en charge les Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015

- Evoque l'éventualité que la Communauté de Communes mette à disposition, par conventionnement et facturation, ses animateurs aux 7 communes ayant un périscolaire déclaré

➤ Centre Social

Après présentation de la formation-action par Me. Cherval,

- **Accepte** le devis de l'Association pour un Développement Solidaire (ADES) d'un montant de 3 200 € HT relatif à la formation des acteurs du centre social de la Communauté de Communes aux méthodes et outils du développement Local Solidaire en vue de favoriser l'émergence de nouvelles activités sur le territoire

➤ **Convention avec l'Association de Gestion du Centre de Loisirs de Pont sur Yonne**

- **Décide** à l'unanimité de conclure une convention de mise à disposition d'animateurs saisonniers avec l'Association de Gestion du Centre de Loisirs de Pont sur Yonne pour la période du 7 juillet 2014 au 31 août 2014.

➤ **Convention avec la Commune de Villeblevin**

- **Accepte** la conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec la commune de Villeblevin pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

En effet, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de qualité avec la Caisse d'Allocations Familiales. Compte tenu de la répartition des locaux dans la structure entre Paris 12 et la Communauté de Communes, des normes d'accueil (1 enfant pour 3 m²), la capacité d'accueil est fortement impactée à la baisse.

Aussi, la Commune de Villeblevin mettra à disposition des locaux communaux (salle des fêtes et école maternelle) pour accroître cette capacité d'accueil et ainsi répondre à la demande d'accueil des parents.

➤ **Réseau Assistantes Maternelles**

- **Accepte** de conclure les conventions avec les différents intervenants (psychothérapeutes, psycho praticiennes, Entretien des jeux, ...) auprès de ce service suite à la reprise en régie des activités.

5/ Culture et Communication

➤ **Ecole de Musique et de Théâtre Yonne Nord**

- **décide** qu'à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs sont fixés ainsi :

	1 ^{er} élève	2 ^{ème} élève	3 ^{ème} élève	4 ^{ème} élève
Tarif / Trimestre	Plein Tarif	-20%	-30%	-50%
Enfants F.M seul ou Eveil	78,00€	62,40 %	54,60 %	39,00 €
Enfant F.M et Instrument	126,00€	100,80 €	88,20 €	63,00 €
Adultes F.M	68,00€	54,40 €	47,60 €	34,00 €
Adultes F.M et Instrument	163,00€	130,40 €	114,10 €	81,50 €
Atelier	41,00€	32,80 €	28,70 €	20,50 €
Atelier Théâtre	59,00 €	47,20 €	41,30 €	29,50 €
Stage : la journée	22,00 €			

- Dans les familles où il y a plusieurs élèves, la réduction s'applique du plus jeune (1^{er} élève) au plus âgé. La notion d'adulte pour les enfants s'évalue à 21 ans, si le jeune vit au foyer.

- Le tarif dégressif s'applique également à l'éventuelle 2^{ème} ou 3^{ème} discipline pratiquée.
- La tarification pour les enfants des professeurs de l'école de musique et de théâtre Yonne Nord débute au tarif -20% en lieu et place du plein tarif.

➤ **Yonne en scène**

- **Décide** à l'unanimité de renouveler son adhésion à l'Yonne en Scène à compter du 1^{er} janvier 2014. L'adhésion de la Communauté de Communes, qui s'élève à 0,035 €/habitant, permet aussi aux communes et associations de son territoire de bénéficier gratuitement de ces services.

Rappels : représentation théâtrale de l'école de musique à Courlon, samedi et dimanche, Tour Yonne nord dimanche

7/ Aménagement du Territoire

➤ **Création du Pôle d'Equilibre du territoire Rural**

- **Décide** la création d'un pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, compétent pour l'élaboration, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre, identique à celui du pôle a été dans l'arrêté préfectoral n° DDT/SUHR/2013/0192 du 19 décembre 2013.

- **Adopte** les statuts

- **Désigne** les représentants comme suit :

En qualité de Titulaire : Monsieur Jean Jacques PERCHEMINIER
 Monsieur Grégory DORTE
 Monsieur Marc LERUSE
 Monsieur François CORMEROIS
 Madame Annick BARON

En qualité de suppléant : Monsieur Yann GAUTROT
 Monsieur Francis GARNIER
 Madame Isabelle THIESSON

➤ **Projet de développement du territoire de la CC Yonne Nord**

- **Décide** d'engager une réflexion sur les orientations à définir en matière d'aménagement et de développement de notre territoire comme sur la nécessité de disposer d'un document précis, fédérateur en la matière.

➤ **Base Nautique de Vinneuf**

Monsieur le Président dresse un bilan de ce dossier : dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural initié en 2009 par le Préfet de l'Yonne, la Communauté de Communes a été sollicitée. En effet, la Communauté de Communes Yonne Nord souhaitait développer une offre de tourisme sportif pour

les familles avec un axe sur la prévention santé et l'accueil des de personnes handicapées, en partenariat avec l'association Animation Sports et Loisirs Yonne Nord.

Le projet s'organise autour de plusieurs sites, dont l'un est l'étang de Vinneuf et le bras mort de l'Yonne à proximité.

Sur ce site la création d'une base de loisirs nature est envisagée, autour des axes suivants:

- activités nautiques (kayak et bateau)
- parcours pédagogiques de découverte à pied, en vélo et en bateau
- activités sportives et ludiques (tir à l'arc, sarbacane, course d'orientation...).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses totales estimées : 238 775,50 €

Recettes

FEADER	77 500 €
CNDS	18 065 €
DETR	54 185,70 €

Les subventions ont été accordées mais la validité arrive à son terme pour le CNDS et FEADER.

La Communauté de Communes a déjà engagé des dépenses et perçu des acomptes de ces subventions.

Le Permis de construire a été accordé en juin 2013 par la Commune de Vinneuf.

Restait à finaliser la convention de mise à disposition entre la commune de Vinneuf et la Communauté de Communes avant de lancer les consultations pour les travaux. Cette convention porte sur un terrain d'une surface de 1 336,13 m², de référence cadastrale ZA 115 bis, contenant un bâtiment d'une superficie au sol de 118 m², d'une servitude d'accès de 7 m de large pour accès pompiers, d'une servitude de desserte pour les réseaux, d'une servitude de stationnement sur le parvis communal, d'une servitude d'accès pour ponton d'accès à l'Yonne.

Le Président de la Communauté de Communes a sollicité la Commune de Vinneuf pour qu'une décision soit prise sur le devenir de ce dossier et notamment la finalisation de la convention, avant que les subventions ne soient caduques.

Monsieur Nézondet, Maire de Vinneuf, fait savoir aux membres de l'assemblée qu'il a créé un groupe de travail au sein de son conseil municipal pour étudier ce dossier. Il rappelle que son équipe a été élue en avril dernier et qu'il est nécessaire qu'elle prenne le temps de s'approprier les dossiers communaux en cours, y compris celui de la base nautique. Toutefois, une réponse pourra être apportée au Président de la Communauté de Communes avant septembre. Il déplore la « pression » qui a été mise sur sa commune alors que ce dossier est en cours depuis 2009.

Le Président demande une suspension de séance de 15 minutes.

Monsieur le Président rappelle qu'il est important que des relations de confiance perdurent entre les communes et la Communauté de Communes.

Monsieur Viault, précédent Maire de la Commune de Vinneuf, explique que l'ancienne municipalité avait décidé de reporter l'examen de la convention de mise à disposition après les élections municipales mais que le Conseil Municipal était en accord avec les objectifs de ce projet.

Monsieur Nézondet invite Monsieur le Président à la prochaine réunion du groupe de travail « Plan d'eau de Vinneuf ».

Le conseil communautaire **décide** de solliciter une prorogation des subventions afférentes à ce dossier.

8/ Informations

➤ ASLYN

Madame Brosseron, Maire de Chaumont et membre du Conseil d'Administration de l'ASLYN, informe les membres des suites données à l'Assemblée Générale de l'ASLYN du 4 juin dernier. Cette assemblée n'ayant pas été convoquée dans les règles, une nouvelle assemblée sera provoquée à la rentrée de septembre. Compte tenu du constat de dysfonctionnement, des groupes de travail au sein du conseil d'administration ont été constitués afin de dresser un audit et de proposer des mesures pour rétablir un fonctionnement plus rigoureux. Un appui juridique sera recherché.

➤ Personnel

La formation « premiers secours » s'est déroulée les 24, 25 et 26 juin. 26 agents de la Communauté de Communes y ont participé. D'autres sessions sont prévues en septembre.

Des devis vont être demandés pour des formations CACES grue et sécurité (manipulation des extincteurs).

➤ Aménagement numérique

Monsieur Leruse rappelle l'obligation aux communes de déclarer les travaux de réseaux – enfouissement (d'une longueur supérieure à 100 m) à la Communauté de Communes qui transmettra au Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40